

Citoyen européen

Déclaration de perte de carte d'identité ou de passeport (Formulaire 14011*02)

Mis à jour le 04 juin 2020

[Formulaire](#)

Ministère chargé de l'intérieur

Formulaire à remplir et à faire valider par le service compétent (mairie, commissariat ou gendarmerie selon les cas). À transmettre au guichet lors du dossier de renouvellement du titre d'identité perdu.

Attention

une carte d'identité ou un passeport déclaré perdu sera invalidé et ne pourra plus être utilisé.

Cas particuliers



- **RECENSEMENT OBLIGATOIRE**

Chaque année, les jeunes ayant effectué le recensement obligatoire dès 16 ans, sont automatiquement inscrits sur les listes.

- **PROCURATION**

Si vous êtes absent le jour du scrutin, le vote par procuration permet de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur désigné librement. La démarche s'effectue au commissariat ou à la gendarmerie.

Pour en savoir plus et télécharger votre formulaire

Déclaration de perte de carte d'identité ou de passeport (Formulaire 14011*02)

Mis à jour le 04 juin 2020

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/citoyen-europeen?xml=R13630&cHash=669acd0da70db2140499513fb9d4150f?>

Formulaire

Ministère chargé de l'intérieur

Formulaire à remplir et à faire valider par le service compétent (mairie, commissariat ou gendarmerie selon les cas). À transmettre au guichet lors du dossier de renouvellement du titre d'identité perdu.

Attention

une carte d'identité ou un passeport déclaré perdu sera invalidé et ne pourra plus être utilisé.

• CITOYEN EUROPEEN

Un citoyen de l'Union européenne qui réside en France peut participer aux élections municipales et aux élections européennes dans les mêmes conditions qu'un électeur français. Pour exercer ce droit de vote, il doit être inscrit sur les listes électorales et remplir les conditions d'âge et de capacité juridique.

CONTACT



Service accueil - Formalités administratives - Elections

Mairie d'Uzès
1 place du Duché
30700 Uzès

 0466034848

 accueil-mairie@uzes.fr

 VOIR LA FICHE



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE

MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)